
S É N A T

SEPTEMBRE 1969

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

**FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE
ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION**

Jeudi 11 septembre 1969. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a procédé à l'audition de M. Valéry Giscard d'Estaing, Ministre de l'Economie et des Finances, sur les conséquences des récentes mesures monétaires et sur le plan de redressement économique et financier.

Après avoir remercié le ministre du concours apporté à la commission, le président a souhaité que sa présence constitue la marque d'un renouveau dans les relations entre législatif et exécutif ainsi que le début d'un dialogue plus suivi absolument nécessaire aux travaux tant de la commission que du Sénat dans son ensemble.

Le ministre a souligné que le Gouvernement, attaché au développement d'un large dialogue dans la recherche des solutions aux problèmes difficiles qui se posent à notre pays, compte sur la contribution du Sénat. Il a ensuite présenté

à la commission un tableau de l'aspect monétaire et économique de la situation de la France ainsi que des mesures prévues tant pour 1969 que pour 1970 en vue de remédier à cette situation.

La cause principale de la décision de la récente dévaluation monétaire réside dans les déséquilibres profonds qui affectaient l'économie française, notamment en matière de commerce extérieur. L'effet de cette mesure se fera pleinement sentir dans un délai de six mois et le Gouvernement a arrêté les dates suivantes pour le rétablissement de divers équilibres :

1^{er} janvier 1970, pour l'équilibre budgétaire ;

1^{er} avril 1970, pour l'équilibre de l'économie et

1^{er} juillet 1970, pour l'équilibre extérieur, le taux de couverture devant atteindre à ce moment 96 p. 100.

Mais la dévaluation seule ne pouvait remédier aux différents déséquilibres de l'économie. C'est dans ces conditions que fut rendu public le 3 septembre dernier l'ensemble des mesures arrêtées par le Gouvernement, certaines d'entre elles étant appliquées depuis plusieurs semaines, notamment l'élévation du taux d'escompte, l'encadrement du crédit ou la réduction du découvert budgétaire de 1969 ramené de 7 milliards prévisibles à 4 milliards de francs.

Puis le ministre a analysé les différentes mesures fiscales ou financières arrêtées pour 1969 :

— Majoration des acomptes des impôts des sociétés ;

— Modification du régime des amortissements des investissements des entreprises ;

— Modification du régime de la déduction pour investissements ;

— Maintien des taux majorés de la vignette ;

— Avantages reconnus aux titulaires de revenus d'obligations ;

— Aménagement du régime des déductibilités pour les assurances-vie ;

— Dans le domaine du crédit, resserrement sévère mais de brève durée du crédit à la consommation pour obtenir un report de consommation ;

— Dans le domaine de l'épargne, nombreuses mesures d'incitation qui ont déjà donné de très heureux résultats en août dernier ;

— Enfin, différentes mesures sociales tendent soit à maintenir le niveau du revenu des personnes âgées ou des familles, soit à régler la situation des rapatriés.

Les effets de ce dispositif rigoureux se feront sentir au quatrième trimestre et s'ajouteront aux recouvrements fiscaux élevés de cette période. La répartition de la charge a été effectuée d'une manière aussi équitable que possible.

Pour 1970, le retour à l'équilibre budgétaire constitue l'élément essentiel de la politique du Gouvernement. Cet équilibre exige un effort considérable, il sera sincère et sévère.

Ce but ne pourra être atteint que par un ralentissement de l'augmentation des dépenses publiques, augmentation qui sera limitée à 6,5 p. 100. Les rendements fiscaux importants attendus en 1970 (+ 11 p. 100 environ malgré les allègements qui seront proposés) permettront d'atteindre l'équilibre.

Le ministre a conclu en indiquant que la cause réelle et profonde de la dégradation de la situation financière de la France résidait dans le déséquilibre des finances publiques. Lorsque les équilibres fondamentaux auront été rétablis, le Gouvernement s'attachera à résoudre les grands problèmes économiques et sociaux qui se posent à notre pays.

Le président a remercié le ministre de son exposé très complet et a souligné que la commission avait salué au passage un certain nombre de mesures qu'elle avait préconisées à de nombreuses reprises.

Le ministre a ensuite répondu aux questions des membres de la commission.

Il s'est déclaré favorable à toute proposition qui tendrait à empêcher la prolifération des administrations parallèles dont le président Alex Roubert avait souligné la nocivité, le coût élevé et l'impossibilité qu'il y avait à les saisir dans les documents budgétaires.

Le ministre a marqué son accord avec M. Armengaud sur l'insuffisance des structures industrielles de notre pays et la mauvaise composition de notre commerce extérieur qui en résulte.

En réponse à MM. Driant, Héon et Kistler, il a précisé les modalités de mise en œuvre des mesures d'incitation à l'épargne.

Il a indiqué à MM. Portmann et Dulin que les mesures adoptées par le Gouvernement ne comportaient pas de charge supplémentaire pour les collectivités locales; par contre, l'augmentation du taux des prêts entraîne un renchérissement des investissements des collectivités.

Enfin, en réponse à M. Marcel Pellenc, rapporteur général, le ministre a indiqué que la situation de la trésorerie, délicate en juillet, avait été rétablie et ne donnait aucune inquiétude. Le montant des plus-values fiscales attendues en 1969 est actuellement évalué à 5 milliards de francs. Enfin, les réserves nettes de devises s'élèvent à 1.468 millions de dollars et les droits de tirage à un total de 2.600 millions de dollars.

Après le départ du ministre, M. Chirac, Secrétaire d'Etat à l'Economie et aux Finances, a répondu aux questions posées par MM. Marcel Martin, Bardol, Monichon, Coudé du Foresto, de Montalembert, Schmitt, Kistler, Yves Durand, Raybaud, Legouez, Suran, Héon et Marcel Pellenc, rapporteur général.